

BUDGET Rapport de la Cour des comptes

La Sécu appelée à moins dépenser

La Cour des comptes s'inquiète du déficit abyssal de la Sécurité sociale, impactée au premier chef par la crise du Covid-19.

Et revoilà déjà l'austérité ? Face aux records de dépenses de la Sécurité sociale, en première ligne dans la crise du Covid-19, la Cour des comptes appelle à « agir sur les dépenses ». Donc à les diminuer... La Sécu, il est vrai, est en mauvaise posture : entre le bond des dépenses liées à l'épidémie et la chute des recettes due à la crise économique, la Sécu devrait enregistrer une perte historique de 44,4 milliards d'euros cette année, 27,1 milliards en 2021, puis 20 milliards par an jusqu'en 2024. Une trajectoire budgétaire qui inquiète...

Selon Pierre Moscovici, socialiste et président de la Cour des comptes, le remboursement de la dette sociale ne doit pas être allongé (il a déjà été repoussé de 2024 à 2033) et ne

doit pas passer par une hausse des prélèvements (déjà augmentés de 20 milliards en dix ans).

Pas « austéritaire », mais...

Ce qui ne laisse « pas d'autre choix que d'agir sur la qualité et la sélectivité de la dépense sociale ». La Cour conseille donc d'approfondir les coopérations entre hôpitaux voisins et de les « encourager, là où c'est possible, à fusionner ». Elle pointe aussi des « chevauchements » dans certaines dotations du ministère et des agences régionales de santé.

Des économies sont également suggérées sur les dépense médicaux, notamment via « des objectifs de baisses tarifaires ». Le rapport recommande en outre « une remise en ordre » des minima de pension et des « améliorations » du côté des caisses d'allocations familiales - les uns et les autres étant accusés de n'avoir pas remplis leurs objectifs.



Le coût de l'épidémie de Covid-19 dépassera les 10 milliards d'euros cette année. Photo Lucas BARRIOULET/AFP

18 746

personnes ont été testées positives au Covid-19 en France en 24h. C'est un record. 80 décès ont aussi été enregistrés à l'hôpital, tandis que le nombre de patients en réanimation a légèrement baissé (-11).

SANTÉ Les députés veulent permettre d'avorter jusqu'à 14 semaines, une mesure qui divise

Pilule : la méfiance augmente



La contraception des Françaises a été modifiée après l'affaire des pilules de 3^e et 4^e génération. Photo Julio PELAEZ

L'Assemblée examine ce jeudi un texte pour allonger le délai de recours à une interruption volontaire de grossesse. Le nombre d'avortements augmente, notamment chez les 20-29 ans, tranche d'âge qui se méfie de plus en plus de la contraception hormonale.

Nouveau dossier explosif ce jeudi à l'Assemblée. Les députés examinent une proposition de loi pour allonger le délai de recours à l'avortement de 12 à 14 semaines. Ce texte, déposé par le groupe d'anciens marcheurs Écologie Démocratie Solidarité, se retrouve au cœur d'un bras de fer entre le gouvernement et sa majorité. L'exécutif, qui attend un avis du Comité consultatif d'éthique, est réservé sur le dossier, à l'inverse des députés LREM qui y sont favorables. Le sujet divise également les militantes du droit des femmes qui y sont favorables et les gynécologues, qui pointent, eux, les risques pour la santé. Ils plaident pour d'autres moyens de répondre aux difficultés des femmes aux grossesses non désirées (lire ci-contre).

L'an dernier, le taux de recours à une interruption volontaire de grossesse (IVG) a atteint son niveau le plus élevé depuis 1990, selon une enquête récente de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees). Une tendance surtout marquée chez les jeunes. Les 20-29 restent les plus concernées avec un taux de recours étant de 27,9 IVG pour 1 000 femmes en France entière (contre 15,6 IVG pour 1 000 femmes âgées de 15 à 49 ans en métropole et 28,2 en outremer).

Source de défiance

Parmi les hypothèses expliquant cette hausse des IVG : la méfiance croissante de jeunes à l'égard de la contraception hormonale. Dans son dernier baromètre, Santé Publique France observait « un recul de la pilule, en particulier chez les femmes de 20-29 ans ». Plus de 50 ans après sa légalisation par loi Neuwirth en 1967, la contraception orale a changé d'image. Symbole de la libération de la femme, elle cristallise aujourd'hui les inquiétudes autour des risques des médicaments sur la santé. La pilule reste le principal

mode de contraception en France, mais elle perd du terrain. Dans les cabinets des gynécologues, les jeunes femmes évoquent leur crainte des hormones. En dehors, elles cherchent des voies alternatives.

Une affaire a marqué un tournant : les risques de thrombose veineuse liés aux pilules de 3^e et 4^e génération dévoilés en 2012-2013. Depuis, l'Agence du médicament a revu ses recommandations. Elle demande de privilégier les pilules de 1^{re} et 2^e génération en première intention. Mais, dans l'esprit de nombreuses femmes, le discrédit a été jeté sur l'ensemble de ces modes de contraception, y compris ceux recommandés, sans risque, par les autorités de santé. « Entre 2010 et 2013, le recours à la contraception orale est passé de 50 % à 41 % chez les femmes de 15-49 ans », notait une enquête de l'Ined, publiée en 2017, et menée après cette affaire. Avec un risque accru de grossesse non désirée. En matière d'IVG, il est donc essentiel de parler d'accès à l'avortement mais aussi d'informer, en amont, sur la contraception.

E.B.

232 200

interruptions volontaires de grossesse ont été enregistrées en France en 2019, selon la Drees.

QUESTIONS À

Isabelle Héron Présidente de la Fédération nationale des Collèges de Gynécologie médicale

« Il faut rassurer et communiquer »

On observe une hausse des IVG : comment expliquer cette situation ?

« Cette augmentation est particulièrement marquée dans la tranche d'âge 25 à 39 ans, probablement parce que les femmes délaissent la contraception hormonale et ne la relaient pas par un stérilet. »

Les pilules sont-elles plus dangereuses qu'avant ?

« Non. Il est essentiel de rassurer sur la contraception, qui présente beaucoup de bénéfices par rapport aux risques, essentiellement vasculaires. Il existe deux types de contraception hormonale : la contraception oestroprogestative avec différentes compositions et modes d'administration (pilule, patch, anneau) et microprogestative (pilule et implant). Les oestroprogestatifs augmentent le risque vasculaire. Les microprogestatifs, en prise quotidienne en continu, n'ont aucun impact vasculaire, au niveau artériel et veineux. »

Que pensez-vous du texte proposant d'allonger le délai d'IVG ?

« La Fédération nationale des collèges de gynécologie médicale est contre l'allongement de l'IVG car les complications liées au geste peuvent avoir des conséquences sur la santé de la femme, le potentiel de fertilité et les grossesses à venir. Il faudrait se pencher sur les différences d'accès entre les territoires et faire en sorte de raccourcir les délais. Il est nécessaire de donner les moyens humains, financiers et techniques aux hôpitaux pour pouvoir accueillir les femmes en urgence. Par ailleurs, il est essentiel de mieux communiquer sur la contraception, en amont, en informant mieux les jeunes femmes et en la remboursant mieux. La prévention est essentielle. Il n'est pas normal que l'IVG soit remboursé à 100% mais que la contraception ne soit pas prise en charge à 100% ! »

Propos recueillis par Élodie BÉCU



Photo DR

BMW SÉRIE 1 ÉDITION SPORT

DÈS 295 €/MOIS*

AVEC MAJORATION DU 1^{er} LOYER DE 2 600 €, ENTRETIEN** ET EXTENSION DE GARANTIE INCLUS.

Le plaisir de conduire

* Exemple pour une BMW 116i Edition Sport. Location Longue Durée sur 36 mois et pour 30 000 km intégrant l'entretien et l'extension de garantie. 36 loyers linéaires de 294,29 €/mois, et avec majoration du premier loyer de 2 505,71 €. Modèle présenté : BMW 116i Edition Sport avec options. Loyer : 300,00 €/mois, et avec majoration du premier loyer de 2 600,00 €. Offre réservée aux particuliers, valable pour toute commande d'une BMW 116i Edition Sport jusqu'au 31/12/2020 dans les concessions BMW participantes. Exclusion faite des montants relatifs aux bonus ou malus écologiques susceptibles de s'appliquer. Sous réserve d'acceptation par BMW Financial Services - Département de BMW Finance - SNC au capital de 97 000 000 € RCS Yvelines B 343 505 443 - TVA FR 63 343 606 443. Courtier en Assurances immatriculé à ORKAS n° 07 008 865 (www.orkas.fr). Consommations en cycle mixte : 5,8 l/100 km CO₂ : 132 g/km selon la norme européenne WLTP. ** Hors pièces d'usure.